

Les AESH sont indispensables au fonctionnement de l'école publique et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Pourtant les AESH subissent :

- des contrats précaires et des temps partiels imposés,
- des rémunérations insuffisantes ne permettant pas de vivre dignement,
- des conditions de travail très dégradées : multiplication des accompagnements dans les PIAL, perte de sens de leur travail cantonné dans certains cas à de la surveillance, changements d'affectation imposés du jour au lendemain, manque de reconnaissance,
- en raison l'inclusion systématique, les AESH doivent accompagner des élèves qui relèvent de structures spécialisées, ce qui dégrade encore leurs conditions de travail et impacte fortement leur santé,
- absence de statut de la Fonction Publique.

Et le ministère refuse toujours de leur accorder un statut de fonctionnaire et un vrai salaire.

Seuls 20%, les AESH référentes, deviendraient « assistantes d'accessibilité » après avoir passé un concours et accéderaient à un statut de fonctionnaire catégorie B.

Et les 80% restant continueraient à être précaires et sous le seuil de pauvreté ! Quel mépris !

Dans le même temps, alors que l'Assemblée Nationale a voté contre la généralisation des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité), le ministre et ses représentants continuent à vouloir imposer ces dispositifs qui n'ont plus aucune légitimité.

Dans l'Hérault, ce sont 24 PAS prévus pour septembre.

Le ministre a confirmé que l'objectif des PAS était de restreindre les notifications MDPH, il se félicite même que dans les départements pilotes, les PAS ont abouti à 6% d'AESH en moins !

Les PAS c'est donc encore moins d'AESH, pour davantage d'élèves, car tous les élèves à besoins éducatifs particuliers pourraient être accompagnés, avec ou sans notification.

C'est une nouvelle dégradation des conditions de travail des AESH et des enseignants ainsi que des conditions de scolarisation des élèves.

Ces annonces sont scandaleuses ! Elles ne répondent en rien aux revendications des personnels !

De plus, les PAS ne règlent en rien le problème du manque de places en établissements spécialisés : alors que des centaines d'élèves ont des notifications, donc un droit à une scolarisation spécialisée dans ces établissements, ils en sont privés et maintenus en souffrance à l'école. Cette maltraitance génère de la souffrance pour tous : élèves, familles, et personnels.

Tous les personnels sont concernés par cette logique comptable désastreuse sous le faux prétexte de « l'école inclusive ».

Dans ces conditions, **nous appelons tous nos collègues à être en grève et à venir mardi 9 juin**

- au rassemblement à 10h sur le parvis du théâtre à Béziers

- à la manifestation à 14h place de la Comédie à Montpellier pour exiger :

- **l'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation !**
- **un statut de fonctionnaire pour un temps plein de 24 heures !**
- **la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour y scolariser les élèves qui en ont besoin !**
- **l'augmentation immédiate des salaires des AESH !**

RAPPEL :

Les déclarations d'intention de grève sont à envoyer avant samedi 6 juin minuit, pour les PE.

Les AESH et enseignants du second degré n'ont aucune déclaration à faire.